

Assurance habitation : l'importance de sécuriser sa maison pour éviter un cambriolage



Souscrire une assurance habitation, ce n'est pas seulement une simple démarche administrative. C'est aussi une bonne façon d'éviter de se parer en cas d'intrusion dans son domicile. En effet, en plus de vous indemniser en cas d'intrusion, de plus en plus d'assurances habitation mettent à votre disposition des systèmes de sécurité et de télésurveillance.

Comment sécuriser son logement ?

[Assurer](#) sa maison, cela peut donc être un moyen de se préserver d'un cambriolage. De plus en plus de foyers se dotent d'options de télésurveillance. Ce type d'installation peut se négocier chez la plupart des assureurs qui moduleront alors le tarif de l'assurance habitation.

Pour commencer, s'équiper d'une clôture et d'un portail pour protéger votre propriété et d'une porte d'habitation blindée est déjà un premier pas vers la sécurisation du domicile. Les portes en bois plein avec un blindage extérieur sont recommandées. Il peut être nécessaire de renforcer l'encadrement de la porte et d'ajouter un cylindre de serrure de haute sécurité à plusieurs points de fermeture. En effet, la voie d'accès favorite des voleurs, c'est la porte d'entrée pour 40 % des infractions.

Une fois la clôture et le portail installés puis la porte d'entrée optimisée, une alarme centrale peut en outre dissuader les voleurs. Toutefois, coupler l'alarme à un système d'alerte vers un professionnel démultipliera son efficacité.

Enfin, les systèmes de télésurveillance offrent des options de protection variées : la lumière et la télévision se mettent en marche ; des images en temps réel du domicile sont envoyées sur un smartphone, etc.

Un assureur peut également exiger l'installation de ces outils préventifs afin d'indemniser les assurés.

Des garanties d'assurance habitation à bien connaître

Une assurance habitation est obligatoire pour tous les locataires, mais pas pour les propriétaires de logement individuel. Cependant, on peut aisément comprendre qu'elle soit fortement recommandée.

Le mode d'assurance le plus connu est la multirisque habitation ou MRH. Elle garantit le remboursement des dégâts causés à un tiers, offre une couverture en responsabilité civile privée et assure les dommages aux biens en cas de sinistre.

Les garanties de base d'une assurance multirisque habitation sont :

- dégât des eaux,
- incendie,
- bris de glace,
- catastrophe naturelle,
- équipements.

Ces garanties apportent une protection indispensable. Ainsi, le vol et le cambriolage ne sont pas garantis d'office.

Ce sont les garanties optionnelles qu'il conviendra de bien choisir. papernest.com conseille de vérifier les modalités et les options proposées sur le contrat de l'assurance habitation. Le contrôle des garanties couvertes par l'option vol et cambriolage s'impose. En effet, le contrat doit stipuler le type de vol couvert, comme cela est précisé sur [ce site](#).

De la même façon, il faut bien vérifier que l'assurance couvre le portail et la clôture en cas de dégâts car celle-ci n'est pas toujours incluse.

Un dernier conseil d'expert de papernest.com : comparer les assurances sans se focaliser absolument sur le coût. L'essentiel, c'est le contenu du contrat, c'est-à-dire les franchises, les plafonds d'indemnisation, et les exclusions.

Sécuriser sa maison : impact sur les cotisations d'assurance habitation

En résumé, afin d'éviter un cambriolage grâce à son assurance habitation, il faut :

- Étudier les tarifs de base et le coût d'une garantie vol
- Comparer les clauses et options des différents assureurs en cas de vol,
- Installer des systèmes de protection dissuasifs
- Transmettre les informations sur ces systèmes à l'assureur.